48e ANNÉE. — N° 16.922
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 31 OCTOBRE 1918
SAINT QUENTIN
SOLEIL: lever 6h39; coucher 4h52
LUNE: nouvelle le 3; P. Q. le 11

Les avantages de l'Emprunt

Tout a été dit sur le caractère patriotique de l'emprunt, si justement qualifié « emprunt de la libération ». A l'heure où, entraînés par un irrésistible souffle de victoire, nous pouvons, avec une certitude chaque jour plus affermie, saluer l'aube naissante de la paix glorieuse, il n'est pas un Français qui ne comprenne la nécessité d'un effort suprême, pas un qui ne soit pénétré de la sainteté du devoir à accomplir.

Lors des précédents emprunts, des hésitations pouvaient se produire, qui s'expliquaient par l'incertitude des événements, par l'amertume de certaines déceptions trop vives, par la lassitude qui en résultait. Quelques esprits chagrins prêtaient volontiers l'oreille à des paroles de découragement et allaient même jusqu'à accepter cette thèse, plus ridicule encore que démoralisante, en vertu de laquelle apporter de l'argent au gouvernement, c'était travailler inutilement à la prolongation de la guerre.

Aujourd'hui, aucune équivoque n'est possible, aucune hésitation n'est permise. Nous marchons, depuis bientôt quatre mois, de succès en succès; le territoire français est à la veille d'être évacué; la Belgique entend sonner l'heure de la délivrance; la Serbie est reconquise; le triomphe s'affirme sur tous les fronts et l'ennemi aux abois, en proie au désarroi le plus complet, n'a plus d'autre préoccupation que de rendre la défaite moins humiliante et sa capitulation moins dure.

Dans ces conditions, n'est-il pas évident que le moyen le plus sûr de profiter de ces avantages, de consolider la victoire, de hâter la conclusion d'une paix réparatrice et de rendre au travail national les millions de bras qui lui font défaut depuis quatre ans est d'apporter au gouvernement, sans compter, tout l'argent dont nous pouvons disposer, de façon à donner à nos soldats, dans cette dernière période de la lutte, le maximum de bien-être, et de fortifier l'autorité de la France de tout le prestige qui assure, au regard de l'ennemi vaincu, la possession de la richesse basée sur le crédit.

A côté de cette vérité que personne ne conteste et qui pousse vers les guichets de l'emprunt la grande majorité des Français, je voudrais m'arrêter à un ordre d'idées plus terre-à-terre, d'une importance secondaire, mais qui doit entrer en ligne de compte au point de vue de la vie économique. Je veux parler des avantages intrinsèques et directs de l'emprunt pour les citoyens qui lui apporteront leur souscription.

Ceux-ci ne feront pas seulement acte de patriotisme; ils feront à la fois un placement absolument sûr et un placement très rémunérateur.

Le placement présente la plus entière sécurité, car les arrérages sont dus par l'Etat français. Or, la France jouit dans le monde entier d'un crédit de premier ordre qui a merveilleusement résisté à la terrible épreuve de la guerre, et que la paix viendra renforcer encore.

Ce placement est le plus rémunérateur que l'on puisse envisager en ce moment. Le taux normal d'intérêt est de 4 %. Mais le prix de souscription étant abaissé à 70 francs 80, le taux d'intérêt réel est de 5,65 %.

« Cet intérêt est net, c'est-à-dire que la Rente est de par la loi exempte de tout impôt, » tandis que les placements en terres ou en valeurs industrielles courent le risque d'être lourdement grevés de charges fiscales. Le souscripteur est assuré, en toute circonstance, de toucher quatre fois par an, sans un jour de retard, l'intérêt stipulé, et n'a à redouter ni les difficultés ni les frais qui, pour d'autres placements, peuvent résulter du non paiement des intérêts.

Le délai de vingt-cinq ans fixé comme terme de remboursement a pu faire craindre à quelques-uns une immobilisation de capitaux qui pourrait devenir gênante pour leurs opérations ultérieures.

Il importe à cet égard de dissiper toute incertitude. « Ce délai de vingt-cinq ans est une garantie donnée aux souscripteurs contre toute velléité de l'Etat de convertir l'Emprunt et de réduire l'intérêt promis », mais rien n'empêche le porteur de faire de son titre ce qui lui plaît. S'il a besoin d'argent, il peut vendre aisément ses titres en Bourse, et, comme l'émission est faite au-dessous du pair, comme la reprise des affaires qui suivra la paix amènera une hausse certaine des cours, il peut être assuré de réaliser des bénéfices à l'instar des souscripteurs des emprunts émis après la guerre de 1870.

S'il conserve ses titres pendant vingt-cinq ans, il recevra de l'Etat, au terme de cette période, à titre de remboursement « cent francs pour chaque somme de 70 fr. 80 versée lors de la souscription, soit un gain de 41,24 % sur le capital placé.

Je pourrais entrer encore dans quelques détails, montrer que la souscription est un acte de prévoyance, que l'Emprunt est une digue à l'aggravation des impôts, insister sur les avantages faits aux porteurs de fonds russes dont il sauvegarde la situation présente en attendant que le traité de paix rétablisse les engagements réguliers du gouvernement russe.

La cause est entendue; les bas de laine vont s'ouvrir; l'épargne va se faire l'auxiliaire de l'héroïsme; la victoire financière sera le prélude et le facteur de la victoire militaire et de la paix glorieuse.

Ferdinand REAL.

Une affaire de désertion

SEPT ARRESTATIONS

Paris, 30 octobre. — Le commissaire chargé de la répression de la désertion a procédé à l'arrestation d'une bande d'individus qui avaient fondé, rue des Rosiers, une véritable agence de désertion. L'un d'eux, Israël Scheidermann, rédacteur au « Populaire », et se recommandant de M. Jean Longuet, député socialiste, directeur de ce journal, semble avoir joué le rôle principal dans cette association. Il était secondé par son père, Abraham Scheidermann, les femmes Sachsenhaus, mère et fille, ainsi que par deux Italiens, Lorenzo Fortucci et Schmertza, qui servaient de rabatteurs.

Un septième personnage, Léon Elkind, qui fournissait les pièces et les cachets nécessaires à la confection des faux papiers, est également sous les verrous. M. Mangin-Bocquet, capitaine-rapporteur près du deuxième conseil de guerre, est chargé d'instruire cette affaire.

Interrogé par un de nos confrères, le député Jean Longuet a déclaré :

« Je suis totalement en dehors de cette histoire. Israël Scheidermann, que l'on a présenté à tort comme mon secrétaire, était simplement employé à la vérification du tirage du journal « le Populaire ». Je le crois simplement victime d'une imprudence. Quant à nos relations, elles se sont bornées à une démarche faite auprès de moi par Scheidermann en faveur d'un de ses coreligionnaires qui voulait regagner la Russie. Quant au père Scheidermann, c'est un pauvre diable totalement illettré. »

Alphonse XIII va rentrer à Madrid

Saint-Sébastien, 30 octobre. — Le roi Alphonse XIII, complètement remis de son indisposition, quittera Saint-Sébastien jeudi dans la journée pour se rendre à Madrid, où il doit présider un important conseil des ministres, à la suite de la démission de M. Dato.

Avant son départ, le roi a été examiné par le professeur Moure, de Bordeaux, qui a trouvé son royal client en très bonne santé.

Justes mesures

Moulins, 30 octobre. — Le préfet de l'Allier a informé les agriculteurs qui, pour ne pas se soumettre à la taxation du lait, du beurre et des œufs, s'abstiennent de porter leurs denrées sur les marchés, que, s'ils persistent dans leur manière d'agir, il supprimera l'allocation militaire à ceux d'entre eux qui en bénéficient ».

Les huiles

L' « Officiel » publie un décret qui fixe les prix maxima de vente des huiles d'olive comestibles. Au détail, ces prix sont fixés à 5 fr. 30 le kilo ou 5 fr. 75 le litre.

Ce décret ne fait que précéder d'ailleurs la publication d'un décret d'ensemble, actuellement à l'étude au comité des matières grasses, qui fixera les nouveaux prix de vente des graines oléagineuses d'importation ainsi que des huiles et tourteaux en provenant.

Les troupes italiennes,

renforcées d'éléments français et anglais, bousculent les Autrichiens qui battent rapidement en retraite

Elles prennent des milliers de prisonniers et capturent 250 canons

Paris, 30 octobre. — C'est sur le front italien que se porte aujourd'hui l'attention. La bataille engagée par le général Diaz, avec des contingents britanniques et français, ne saurait tarder d'entrer dans sa phase décisive par la mise en ligne de réserves puissantes.

Profitant d'une trouée brillamment faite par un corps d'armée anglais, les alliés poussent vigoureusement de l'avant et marquent de sérieux progrès en aval de Valtobiadene. C'est vers ce point que la Piave quitte la zone montagneuse pour entrer dans une partie moins accidentée qui n'est pas encore cependant la plaine.

Les lignes autrichiennes, dont la plus essentielle bordait les abords mêmes de la Piave, ont été enfoncées profondement et à une distance telle qu'une manœuvre de débordement devient facile.

A l'aile gauche du secteur d'attaque, les Anglo-Italiens ont conquis toute la plaine de Sernaglia, qui s'étend entre le torrent Soligo et les hauteurs de Valdobbiadene. Sur ce point, l'avance dépassait hier dix kilomètres.

Les Autrichiens, dans leur retraite, paraissent s'être arrêtés sur la rivière Monticano pour essayer de tenir tête aux poursuivants. Mais cette ligne, pas plus que celle de la Livenza, située à une dizaine de kilomètres en arrière, ne paraît susceptible d'arrêter la marche victorieuse des Anglo-Italiens dans la plaine de Vénétie. C'est seulement plus à l'est, sur le Tagliamento, que l'ennemi pourrait, s'il en avait encore la force, se ressaisir et opposer une plus sérieuse résistance.

Déjà l'offensive en cours paraît devoir entraîner la libération de toute la plaine vénitienne.

COMMUNIQUÉS ITALIENS. - Des 29 et 30 octobre.

La formidable bataille engagée sur la Piave le 27 octobre continue victorieusement.

Des pentes des hauteurs du VALDOBBIADENE à la voie ferrée TREVISE-ODERZO, les troupes italiennes et alliées, en 2 jours de lutte glorieuse, se sont solidement emparées de la gauche du fleuve.

Des troupes de la 12e armée ont conquis les hauteurs de VALDOBBIADENE. Le 138e régiment d'infanterie française a pris d'assaut le mont PIANAR. La plaine de CERNAGLIA est en notre possession. Des troupes de la 8e armée, après avoir pris les collines de COFOSCO, sont entrées dans SUSEGANA. La 10e armée, continuant son avance irrésistible, a poussé ses avant-gardes sur la gauche du Monticano. La valeureuse brigade de Côme (23e et 24e) s'est encore une fois distinguée par son élan incomparable.

De nombreux canons ont été capturés; 4,000 seulement des prisonniers capturés dans la journée d'hier sont arrivés aux postes de concentration; beaucoup d'autres se trouvent encore sur la rive gauche de la Piave.

De l'ASTICO à la BRENTA, de violentes actions d'artillerie ont alterné avec des pointes d'infanterie. Desdétachements ennemis qui tentaient d'attaquer le COL D'ECHELLE et le COL DEL ROSSO ont été repoussés.

Sur la rive gauche de l'ORNIC, notre infanterie a occupé le village d'ALANO DI PIAVE et capturé plusieurs centaines de prisonniers.

Valdobbiadene, sur la rive gauche de la Piave.

Alano-di-Piave, sur la rive droite de la Piave, à 18 kilomètres au nord-ouest de Montebelluna.

Sussegana, localité de la province de Venise, située à 3 kil. 500 sur la rive gauche de la Piave, et à 20 kilomètres au nord de Trévise.

Dans la journée d'hier, l'ennemi, attaqué de front avec une très grande énergie par les troupes de la 8e et de la 12e armées, et menacé d'ailleurs sur le flanc par l'avance de la 10e armée, s'est vu forcé d'abandonner ses positions sur les hauteurs de la rive gauche de la PIAVE. Vigoureusement talonné par nos soldats, il se replie actuellement et essaie d'établir ses défenses successives en profitant du mauvais état des routes.

VALDOBBIADENE, SAN-PIETRO-DI-BARBOZZAN, FARRA-DI-SOLIGO, PIAVE-DI-SOLIGO, COLLALTO, REFRONTOLO, MARINA-DI-PIAVE, FONTANELLE ont été libérés.

Dans la matinée, nos détachements poursuivirent l'ennemi, qui fit sauter les ponts sur le MONTICANO, et entrèrent dans CONEGLIANO.

Plus au nord, sur la droite de la PIAVE, nos troupes, opérant en pleine liaison avec celles établies sur la rive gauche, parvinrent, après une brillante lutte, à dépasser le torrent CALCINO.

D'âpres combats sont en cours dans la région du GRAPPA.

On annonce la capture de PLUSIEURS MILLIERS DE PRISONNIERS. Jusqu'ici, le NOMBRE DES CANONS CAPTURES EST DE 250, dont beaucoup de moyen et de gros calibres. Une bonne partie de ces pièces est déjà en action contre l'ennemi.

Conegliano, qui vient d'être repris, est sur la ligne de Venise à Udine par Trévise. C'est un chef-lieu de la province de Trévise, qui a 12,000 habitants. Conegliano est à 9 kilomètres de la Piave.

Fontanelle, reconquis également, est à 1 kilomètre à l'est du fleuve.

Le front d'avance des Italo-Anglo-Français sur la rive gauche de la Piave, jalonné par les points indiqués dans le Communiqué ci-dessus atteignait plus de 60 kilomètres.

A 25 kilomètres de la Piave

Rome, 30 octobre. — La cavalerie italienne est entrée dans Sacile. Oderzo est également aux mains des Italiens.

La libération de la Vénétie se poursuit et les troupes alliées marchent maintenant vers Pordonone et San-Vito.

A Sacile, chef-lieu de la province d'Udine de 9,000 habitants, les Italiens ont atteint la Liivenza, à 25 kilomètres de la Piave. Ils tiennent le chemin de fer de Venise à Udine.

Les armées autrichiennes coupées de leurs bases d'opérations (?)

Front italien, 30 octobre. — Les armées autrichiennes sont déjà virtuellement coupées de leurs bases d'opérations.

Le pivot de la résistance autrichienne

Front italien, 30 octobre. — L'axe de la résistance autrichienne est formé par le secteur montagneux où la Piave fait un coude avant de descendre dans la plaine, c'est-à-dire au nord-est du mont Grappa. A l'est de la Piave, dans ce secteur, douze divisions, appartenant à la 6e armée, commandée par le prince Schœnbrunn von Atterstein, sont massées, prêtes à soutenir le choc qui viserait à enfoncer cette formidable charnière.

Comment la Piave fut franchie

Front italien, 29 octobre. — Dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre, les troupes françaises ont franchi la Piave. Les difficultés que présentait cette opération étaient considérables. Les pluies des trois semaines précédentes avaient grossi le fleuve. Le niveau, depuis quelques jours, avait sans doute baissé, mais, parmi les bancs de sable qui encombraient son lit, large, devant Pedetoba où nous devions passer, de 1 kilomètre à 1 kil. 200, coulaient encore des courants rapides et puissants. De plus, l'établissement d'une tête de pont sur la rive est du fleuve nécessitait l'occupation d'une haute plaine où se trouvent, au pied des monts, les villages de San Vitto, Fener, Valdobiabene et quelques fermes, case Berandi, case de Merli, case San Marco, fermes éparses dans l'abondante végétation qui descend jusqu'au lit du fleuve, et parmi laquelle se dissimulaient les organisations, et en particulier les fils de fer barbelés, de l'ennemi.

Cette plate-forme était, de toutes parts, dominée par des observatoires ennemis. Elle est en effet entourée, comme un cirque, de hauteurs : Monte Caì, Monte Pienar, Monte Parlo, etc.

Le 26 octobre au soir, entre dix-neuf heures et vingt-quatre heures, les sapeurs français, aidés des pontonniers italiens, lancèrent deux ponts de bateaux sur la Piave. Le passage commença aussitôt, se faisant ainsi en pleine nuit, sans lune, faiblement éclairé par les étoiles, à cause de la brume qui montait du fond de la vallée.

Presque dès le début de l'opération, un des ponts fut emporté par le courant. Le passage continua sur un autre. Au lever du jour, un régiment français était entièrement passé, ainsi qu'un régiment d'alpins italiens qui devait combattre à sa droite. Cependant, l'artillerie ennemie, assez peu active pendant la nuit, avait intensifié son tir. A cette heure, un obus coupait notre pont; les barques qui le constituaient partaient à la dérive. Les troupes passées sur l'autre bord se trouvaient ainsi coupées de leur base; elles n'en tenaient pas moins fortement leurs positions, élargissant les premiers gains acquis.

A midi, on voyait deux files de capotes bleu horizon pénétrer dans San Vito. La nuit, un pont put être rétabli et permit de les renforcer et de les ravitailler. Le 28 au matin, elles avaient conquis San Vitto, la case Bernardi, Fener, étaient arrivées aux lisières de Valdobiabebe, et avaient fait environ 250 prisonniers.

L'armée franco-italienne avait devant elle six divisions de la sixième armée, que commande le prince Schœnburg.

Les armées victorieuses sur la Piave

Front italien, 30 octobre. — Trois armées mènent l'offensive sur la moyenne Piave : la 12e, composée de troupes franco-italiennes commandées par le général français Graziani. La 8e, exclusivement italienne, commandée par le général Caviglia. La 10e, comprenant aussi des troupes britanniques, placées sous les ordres du général anglais lord Cavan.

Aux Etats-Unis

Un barrage de 250,000 mines contre les sous-marins

Washington, 30 octobre. — M. Daniels, secrétaire d'Etat à la marine, a annoncé que 250,000 mines vont être posées en travers de la mer du Nord de façon à former une grande barrière contre les sous-marins. Le plan adopté pour la fabrication de ces nouvelles mines a fait gagner une année dans la production. Vingt cargos seront affectés à la pose de ces engins.

La lutte électorale commence

New-York, 28 octobre. — La campagne pour les élections qui commencent le 5 novembre a été ouverte par un appel du président Wilson à la majorité démocratique. L'administration et les membres du gouvernement soutiennent les buts de guerre du président et sa politique de paix. Le parti républicain oppose la reddition sans conditions aux négociations diplomatiques et réclame un régime de protection commerciale contre l'Allemagne.

Une lutte ardente commence entre les chefs des deux Chambres et dans la presse autour de la conduite de la guerre et de la situation politique actuelle. Il faut se rappeler que le Sénat seul a le pouvoir de ratifier les traités pour comprendre la signification du combat pour la majorité et l'extrême importance des prochaines élections.

L'imposture de la commission d'enquête neutre sur les atrocités allemandes

Bâle, 30 octobre. — Un télégramme de Berlin avoue maintenant que les personnalités neutres de Bruxelles qui ont visité dernièrement certaines villes de Belgique et du nord de la France n'avaient aucune mission de leurs gouvernements respectifs et ne constituaient nullement une commission neutre officielle, comme l'avaient fait croire les premiers télégrammes allemands à ce sujet.

N. B. — Rappelons que le gouvernement hollandais, il y a deux jours, et le gouvernement espagnol, hier, avaient infligé un démenti tranchant aux assertions que le gouvernement allemand est contraint de renier maintenant.

Mort du général Langlois

Nice, 29 octobre. — Le général en retraite Langlois, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé.

En Allemagne

DES OUVRIERES ALLEMANDES RECLAMENT LA PAIX IMMEDIATE

Zurich, 30 octobre. — Les journaux socialistes allemands publient un Manifeste des organisations des ouvrières socialistes et des groupes féministes de tout l'empire demandant la paix immédiate et déclarant que les femmes allemandes s'opposeront, par tous les moyens, à la continuation de la guerre.

QUELQUES ECHAUFFOUREES DANS BERLIN

Amsterdam, 29 octobre. — On mande de Berlin que de sérieuses émeutes se sont produites dimanche à Berlin, après les réunions électorales des socialistes indépendants. La police a eu raison de ces émeutes sans éprouver beaucoup de difficultés. Un grand nombre de jeunes gens se sont assemblés tard dans l'après-midi devant l'ambassade de Russie. La foule obstruant les rues, la police est intervenue et a opéré six arrestations.

LES REFORMES A LA VAPEUR

Bâle, 29 octobre. — On mande de Berlin : « Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi sur la modification de la Constitution impériale, dans la forme votée par le Reichstag. »

La campagne allemande au Maroc

Tanger, 29 octobre. — La campagne du rebelle Adbul-Malek ayant échoué dans la région au nord de Taza, les Allemands, dans la zone espagnole, tentent d'essayer un nouveau terrain et concentrent tous leurs efforts en vue de renforcer les contingents de Kassim-ben-Salah qui opèrent contre les Français près de la ville de Mozan, à environ 60 milles de Tanger et à proximité des limites occidentales de la zone espagnole. Ces contingents rebelles, bien payés et bien armés, sont sous le contrôle de Kassim-ben-Salah lui-même et du chérif El-Haraik, tandis que l'Allemand Kuhmel est aussi sur les lieux et reçoit les armes et l'argent expédiés par Bohn, consul allemand de Tétouan et de Larache.

Raisuli agit comme intermédiaire pour le transport des armes, qui sont débarquées sur la côte et en contrebande dans la région de Tétouan. Ermiki, caïd important, employé par le gouvernement espagnol, qui réside à Alcazar, reste en contact constant avec les rebelles. Il est conseillé et dirigé par un nommé Rohner, agent allemand, qui incite vivement les tribus à l'assassinat et au massacre.

Les contingents de Kassim-ben-Salah ont été attaqués il y a quelques jours et temporairement dispersés par des bombes d'avions français, mais ces contingents se reformeront sans doute. Plusieurs Allemands destinés à ces contingents ont débarqué dernièrement sur la côte d'Anjora.

LES ALLIÉS DÉLIBÈRENT A PARIS

Paris, 30 octobre. — Plusieurs des ministres les plus notables des pays alliés sont actuellement réunis à Paris avec leurs conseillers navals et militaires.

Le gouvernement anglais est représenté par M. Lloyd George; M. Balfour, ministre des affaires étrangères; lord Milner, ministre de la guerre; sir Douglas Haig, commandant en chef des forces britanniques; sir Geddes, premier lord de l'amirauté; l'amiral sir Rosslyn Wenyss, premier lord de la mer; le général sir Henry Wilson, chef d'état-major général.

Les Etats-Unis sont représentés par le colonel House; l'amiral Benson, directeur des opérations navales; l'amiral Sims, commandant des forces américaines dans les eaux européennes.

L'Italie est représentée par M. Orlando, président du conseil; le baron Sonnino, ministre des affaires étrangères; l'amiral Thaon di Revel, chef de l'état-major naval; l'amiral Grassi.

M. Venizelos, président du conseil de Grèce, est depuis plusieurs jours à Paris, et M. Patchich, premier ministre de Serbie, est également dans notre capitale.

Le Parlement américain partisan de la capitulation des empires centraux

New-York, 30 octobre. — Les réponses à un questionnaire adressé à chaque membre du Sénat et de la Chambre des représentants indiquent que tous, sauf trois, sont partisans d'une paix basée sur la capitulation sans conditions. Ces réponses ont été reçues par la « Société de défense américaine », organisation n'appartenant à aucun parti politique, ce qui détruit la théorie allemande prétendant que les idées pacifistes diminuent aux Etats-Unis.

Attitude plus menaçante de la presse allemande

Berne, 30 octobre. — La presse allemande prend une attitude plus menaçante.

L'officieuse « Neue Badische Landiszeitung » écrit :

« Si Wilson veut avoir la faveur de la paix, il serait temps qu'il amène ses alliés à abandonner leurs prétentions excessives et l'Angleterre à cesser ses calomnies inouïes. L'Allemagne n'est pas vaincue. Elle n'a pas l'intention de se laisser écraser. Elle est encore assez forte pour se défendre contre ses ennemis. »

La « Gazette de Francfort » dit :

« Si l'Entente demande que le peuple allemand soit réduit à l'impuissance, on ne doit pas oublier qu'une telle condition n'atteint pas seulement ceux qui sont responsables pour le système actuellement en vigueur, mais l'armée allemande, qui, après quatre années d'une lutte honorable, ne permettra pas qu'on la déshonore. »

Troubles à Friedrichshaffen

Berne, 30 octobre. — Une importante manifestation a eu lieu samedi à Friedrichshaffen, sur le lac de Constance, siège d'une importante fabrication de zeppelins. Un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières se rendirent sur la place de l'hôtel de ville en acclamant la paix. Le bourgmestre harangua la foule et réussit non sans peine à rétablir le calme.

Le kaiser serait résigné à accepter son sort (?)

Bâle, 30 octobre. — Le député Kukhoff aurait déclaré dans une réunion du parti du Centre à Cologne qu'il pouvait affirmer que le kaiser ne se cramponnera pas à la couronne. Si son abdication devait s'imposer, il y consentirait immédiatement pour le bien de l'Allemagne.

Les députés polonais ne veulent plus siéger au Reichstag

Berne, 30 octobre. — Des députés polonais du Reichstag font savoir qu'en intervenant dans le débat et dans le vote qui ont eu lieu sur la réforme de la Constitution allemande, ils ont pour la dernière fois pris une part active aux travaux du Parlement. Ils ont l'intention de s'abstenir dorénavant de toute participation aux débats.

Lors du vote de confiance envers le nouveau gouvernement, ils se sont abstenus pour bien montrer qu'ils regardaient ce vote comme une affaire particulièrement allemande et d'ordre intérieur qui ne les intéresse plus dorénavant.

D'autre part, le gouvernement n'a pas invité les députés polonais à prendre part aux discussions dont la réponse au président Wilson a été l'objet.

Ce que disent les Journaux

Paris, 30 octobre.

LA DEMANDE DE PAIX DE L'AUTRICHE

Les Autrichiens sont décidément aux abois, constate Saint-Brice **(Journal)**, pour que le comte Andrassy, sans attendre de connaître l'impression produite par son appel désespéré du 27 octobre, renouvelle son imploration dans un nouveau document, si possible encore plus humilié, à l'adresse de M. Lansing :

« Ces dispositions ne sont pas pour nous déplaire. Nous avons, je crois, tout intérêt à les utiliser et à mettre l'Allemagne en face de son isolement au moment où elle recevra les conditions de capitulation que les alliés sont précisément en train de lui préparer ! »

Pertinax **(Echo de Paris)** fait remarquer qu'au moment où l'Autriche renouvelle sa demande de paix, une Note officieuse venue de Vienne dément que l'alliance austro-allemande ait été rompue :

« Les présents ministres de Vienne et de Budapest n'ont pas moins d'arrière-pensées que ceux de Berlin et n'ont pas perdu tout espoir de se sauver par quelque manœuvre. De tels desseins ne sont pas pour les mener bien loin. Ils attestent sans doute autant de désarroi que de machiavélisme. Mais ils sont pour nous inviter à la prudence. »

L'INEVITABLE RETRAITE

Maintenant que le redoutable obstacle défensif représenté par le cours de l'Oise, entre Guise et La Fère, est tombé entièrement aux mains de notre 1re armée, il semble bien que la suite des opérations doive provoquer rapidement la retraite de nos ennemis sur le front jalonné par Landrecies, Hirson, Mézières et la Meuse. Tel est le sentiment du critique militaire du **Gaulois** :

« Nos armées, s'appuyant sur la forêt de Mormal, dont les lisières nord seront tournées par l'armée britannique, auront pour tâche de remonter les vallées de l'Oise et de la Serre, entre lesquelles s'étagent les collines échelonnées de Verdun. Il importe de remarquer à ce sujet que la marche vers l'est de l'armée Debeney s'opérera parallèlement aux lignes de cours d'eau et ne sera plus contrariée dans l'avenir par la rencontre d'obstacles naturels tels que la vallée de l'Oise. »

LE REQUISITOIRE CONTRE M. CAILLAUX

Le **Matin** estime que le réquisitoire introductif de M. Lescouvé devant la Haute-Cour est un document aussi calme et modéré dans la forme que redoutable dans le fond, et qui constitue la plus forte synthèse qui ait été dressée, non seulement de l'affaire Caillaux, mais de tous les procès de trahison jugés ou instruits jusqu'à ce jour :

« Prenant le procès Caillaux comme le meilleur des observatoires, le procureur général Lescouvé a successivement passé en revue l'affaire Bolo, l'affaire du « Bonnet Rouge », l'affaire Malvy et le procès Cavallini, et d'autres encore ! Dans chacun de ces retentissants scandales il a découvert le nom, sinon la main, de l'ancien président du conseil. »

« En ce monument de sobre éloquence judiciaire, dit le **Figaro**, tous les faits, toutes les présomptions mêmes relevées à la charge de l'ancien président du conseil viennent tour à tour, rangés dans un ordre admirable, solliciter l'attention de l'auditeur. Mis en valeur par leur judicieux rapprochement, ils constituèrent enfin un terrible faisceau d'accusations. La défense ou l'inculpé lui-même pourront l'expliquer chacun de telle sorte qu'il n'apparaisse plus délictueux ; imprudent tout au plus. Mais concevra-t-on que tant d' « imprudences » aient été commises par un seul homme, en pleine guerre, dans les circonstances les plus graves ? S'expliquera-t-on les étranges fréquentations de cet ancien ministre dont il semble presque que l'on n'ait pu approcher avec un passé judiciaire intact ? Comprendra-t-on qu'il n'y ait pas eu depuis la guerre un procès de trahison où le nom de Caillaux n'ait été prononcé, ou il n'ait été cité à la barre, où n'aient figuré tels ou tels documents ou des témoignages que groupe le réquisitoire ? M. Lescouvé n'a pas manqué de signaler cette singularité qui fait de M. Caillaux l'ami et le patron de tous les scélérats. »

Pour l'**Homme libre**, ce réquisitoire est « un document considérable du plus haut intérêt où le bilan de guerre de M. Caillaux — selon l'expression même du magistrat — se trouve évalué à sa juste valeur, d'après l'exacte portée des faits. »

Sur le front occidental

les opérations se sont quelque peu ralenties, sauf dans les secteurs des armées Debeney et Guillaumat

Du 14 au 27 octobre, les armées de Flandre ont fait 18,293 prisonniers

Paris, 30 octobre. — La bataille s'est ralentie sur toutes les parties du front, sauf devant la poche subsistant entre l'Oise et l'Aisne, et que nos 1re, 10e et 5e armées pressent de toute part afin de la réduire.

Au cours de la nuit du 28 au 29, l'armée Debeney est arrivée aux portes mêmes de Guise, s'emparant de l'hôpital et enserrant la gare et le château; elle a également progressé à l'est de Péron, pendant que l'armée Mangin montre à son tour beaucoup d'activité au nord de la Serre. Mais l'opération la plus brillante et la plus importante par les conséquences qu'elle aura a été accomplie par l'armée Guillaumat, qui a prononcé une victorieuse offensive sur le front Saint-Quentin-le-Petit, Condé-lez-Herpy. Elle s'est rendue maîtresse de la route Banogne-Recouvrance à Saint-Fergeux, ainsi que d'une série de plateaux qui dominent à l'est un vaste horizon; de ces sommets, elle prend à revers Château-Porcien et, par suite, les positions allemandes de l'Aisne; enfin, elle tient sous le feu de son artillerie la route de Rethel à Rozoy-sur-Serre-Montcornet-Marle, qui est la grande ligne de rocade des troupes ennemies chargées de défendre les positions de la Serre. C'est le début de la manœuvre de débordement de Rethel par l'ouest que nous avions fait prévoir.

L'exécution complète de cette manœuvre peut encore exiger plusieurs jours, car les troupes allemandes, obéissant à la consigne de ne plus céder un pouce de terrain, opposent une résistance farouche à nos attaques entre l'Oise et l'Aisne. A l'intérêt majeur qu'a l'ennemi de conserver le plus longtemps possible le pivot de son mouvement de repli s'ajoute encore sans aucun doute le désir de prouver à l'Entente que les forces de l'Allemagne possèdent toujours une très réelle valeur combative, et ne sont pas réduites à accepter des conditions d'armistice qui seraient par trop dures.

D'après des renseignements du front paraissant dignes de foi, cette force de résistance, qui ne serait plus étayée sur des réserves suffisantes, serait plus apparente que réelle et comparable à l'un des derniers efforts de la bête traquée. Certes, l'ennemi a encore en arrière des positions de repli très solidement organisées, mais nous savons aussi qu'elles sont susceptibles d'être tournées par une manœuvre débordante, et il semble que l'armée Debeney soit bien placée pour effectuer une opération de ce genre.

L'offensive italienne sur la rive gauche de la Piave se développe très favorablement : le fleuve a été franchi sur plusieurs points entre Valdobbiadene et la voie ferrée de Trévise à Udine. Les alliés ont progressé vers l'est d'environ dix kilomètres et s'approchent du Monticano, cours d'eau qui passe à Conegliano et à Oderzo, et derrière lequel on prête aux Autrichiens l'intention de résister; pourtant leur meilleure ligne de défense semblerait être plutôt sur la rive gauche du Tagliamento.

Général MARABAIL.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

FRANÇAIS. - Du 29 octobre (23 heures).

Entre l'OISE et la SERRE, la journée a été marquée par de vives actions d'artillerie, notamment dans la région de CRECY-SUR-SERRE.

A l'ouest de CHATEAU-PORCIEN, les troupes infatigables de la 5e armée ont entrepris aujourd'hui une nouvelle poussée. Sur un front de douze kilomètres, entre Saint-Quentin-le-Petit et Herpy, la bataille s'est engagée avec un magnifique entrain de notre côté et un grand acharnement de la part de l'ennemi, qui avait reçu l'ordre de tenir coûte que coûte.

SUR NOTRE GAUCHE, MALGRE L'ABONDANCE DES MITRAILLEUSES ENNEMIES QUI TENTAIENT D'ENRAYER NOTRE AVANCE, NOUS AVONS REUSSI A DEBOUCHER DE SAINT-QUENTIN-LE-PETIT ET A PORTER NOS LIGNES AUX ABORDS DE LA COTE 137. A L'OUEST DE BANNOGNE, NOUS AVONS EGALEMENT PROGRESSE.

Au centre, nos troupes, brisant toutes les résistances, ont refoulé l'ennemi au delà de la route de RECOUVRANCE à SAINT-FERGEUX sur une étendue de trois kilomètres, à l'est du signal de RECOUVRANCE.

A DROITE, NOUS AVONS ENLEVE LA COTE 156 ET AVANCE PLUS A L'EST.

LE CHIFFRE DES PRISONNIERS ACTUELLEMENT DENOMBRES DEPASSE HUIT CENT CINQUANTE.

Rien à signaler ailleurs.

FRANÇAIS. - Du 30 octobre (14 heures).

Au NORD DE GUISE, nos troupes ont progressé sur la rive nord de l'Oise et se sont emparées de la FERME BEAUFORT, à l'ouest de Lesquielles.

A DROITE DU PERON, nous avons réalisé une nouvelle avance à l'EST DE MONCEAU-LE-NEUF, en faisant des prisonniers.

En Lorraine, deux coups de main ennemis n'ont pas obtenu de résultat.

Nuit calme sur le reste du front.

BRITANNIQUE. - Du 29 octobre (soir).

Au cours d'un raid heureusement exécuté par nous ce matin au NORD-EST D'ENGLEFONTAINE, nous avons fait plus de soixante-dix prisonniers et infligé de lourdes pertes à l'ennemi.

BRITANNIQUE - Du 30 octobre (après-midi).

En dehors des rencontres de patrouilles au cours desquelles nous avons effectué quelques progrès et fait des prisonniers, il n'y a rien à signaler.

AMÉRICAIN. - Du 29 octobre (21 heures).

Sur le FRONT DE VERDUN, feu violent d'artillerie et de mitrailleuses à l'ouest de la Meuse, particulièrement dans la région au NORD DE SAINT-JUVIN.

AMÉRICAIN. - Du 30 octobre (après-midi).

Au nord de Verdun, nos troupes ont occupé AINCREVILLE, et ont établi leurs lignes immédiatement au nord du village.

Au cours de la nuit, la lutte d'artillerie a été vive sur différents points du front.

En WŒVRE, on signale d'heureux combats de patrouilles; nous avons fait des prisonniers.

BELGE. - Du 29 octobre (soir).

Situation sans changement dans l'ensemble du 14 au 27 octobre. Le nombre total des prisonniers faits par le groupe d'armées des Flandres s'élève à 18,293, dont 331 officiers : 7,362 PAR L'ARMÉE BELGE, 5,354 PAR LA 2e ARMÉE BRITANNIQUE, 5,577 PAR L'ARMEE FRANÇAISE.

AVEC LES 12,000 PRISONNIERS FAITS DU 28 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE, LE TOTAL DES PRISONNIERS CAPTURES EN UN MOIS DEPASSE 30,000.

Le matériel de toute nature est si nombreux qu'il n'a pu être dénombré.

En ce qui concerne les canons pour la période du 14 au 27 octobre, le nombre s'élève à 509, dont 351 D. A. C., 110 D. A. L., 48 pièces de gros calibre et d'artillerie de côtes. L'armée belge a capturé 247 pièces et l'armée britannique 211. Plus de 12,000 mitrailleuses.

Le canon tonne à la frontière de Hongrie

Des unités yougo-slaves entrent au Monténégro

COMMUNIQUÉ DE L'ARMÉE D'ORIENT

Le procès Caillaux en Haute Cour

UN RÉQUISITOIRE IMPLACABLE

Il sera procédé à une instruction

Paris, 29 octobre. — Aujourd'hui, le Sénat, réuni en Cour de justice pour la quatrième fois, exerce des pouvoirs judiciaires. On se rappelle les précédents du général Boulanger, d'Henri Rochefort, de Déroulède et de Marcel Habert. La dernière convocation en Haute Cour est de date toute récente.

Le 6 août cette année, le Sénat condamnait sous l'inculpation de crimes commis contre la sûreté de l'Etat M. Malvy, ancien ministre de l'intérieur, à cinq ans de bannissement.

Aujourd'hui, MM. Caillaux, Loustalot, députés, et Comby sont accusés d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

La procédure qui va être suivie à l'encontre des inculpés n'est plus la même que celle mise en œuvre lors des débats de l'affaire Malvy. Il s'agit aujourd'hui de l'application de la loi du 10 avril 1889, stipulant que « le Sénat peut être constitué en Cour de justice par un décret rendu en conseil des ministres pour juger toute personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'Etat. »

Peu de curieux aux abords du Luxembourg, où un service d'ordre assez important a été organisé.

Nos honorables étaient venus dès la première heure. Dans les groupes, on s'entretient surtout de nos derniers succès militaires. Les élus du Nord sont très entourés.

A deux heures précises, M. Antonin Dubost, président du Sénat, suivi de M. Bouet-Maury secrétaire général de la présidence, qui remplit les fonctions de greffier en chef, fait son entrée dans la salle. Cette dernière n'a subi aucune transformation. On ne modifiera la disposition de la tribune que le jour où les accusés seront appelés à comparaître.

Ni les accusés ni leurs défenseurs n'assistent à cette première audience; mais M. Ceccaldi, l'un des deux défenseurs de M. Caillaux, est dans les tribunes du public.

Les sénateurs sont à leurs bancs, les galeries et les tribunes du public ne sont pas complètement remplies.

FORMALITÉS

Le président donne d'abord lecture du décret convoquant la Cour de justice. Puis le greffier procède à l'appel nominal, qui commence par la lettre D.

N'ont pas répondu à l'appel de leur nom les 38 sénateurs dont les noms suivent :

Aubry, Butterlin, Chabert, Chaumié, Chautemps, Decourcel, Darbot, Dron, Ermant, Farny, Genet, Gentilliez, Henry Bérenger, Huguet, Charles Humbert, Jonnart, Jouffra, Lalappy, Leglos, Raymond Leygue, Limouzain-Laplanche, Maillard, Mazière, Gaston Menier, Jules Mercier, Merlet, Monteuilhart, Monis, Mousservin, Jean Morel, Philipot, Réal, Rey, Ribière, Riotteau, Stromme, Viseur, Vissaguet.

L'appel nominal terminé, le président donne lecture d'un certain nombre de lettres d'excuses de sénateurs ne pouvant assister à la première audience; la Haute Cour statuera à ce sujet en chambre du conseil.

Le président donne l'ordre aux huissiers d'introduire le parquet. En robe rouge et le col cravaté d'hermine, le procureur général, M. Lescouve, est introduit par des huissiers. Il est accompagné de l'avocat général Regnault.

Après avoir salué M. Antonin Dubost, les deux hauts magistrats vont prendre place à droite de la tribune des orateurs, à la place occupée dans les séances ordinaires par les secrétaires du Sénat.

Le président : La parole est au procureur général pour lire le réquisitoire introductif aux débats.

LE RÉQUISITOIRE

A deux heures et demie, M. Lescouve commence la lecture de son réquisitoire introductif d'instance.

M. Lescouve fait l'exposé des conditions dans lesquelles le gouvernement actuel a fait dès son arrivée aux affaires procéder à une enquête sur la campagne pacifiste dont on reprochait à M. Caillaux d'être le pivot. Les résultats de cette enquête furent transmis au gouverneur de Paris, lequel demanda l'autorisation de poursuivre.

Il rappelle qu'aussitôt cette autorisation donnée par la Chambre, M. Bouchardon fut saisi de l'affaire. Quelque temps après eut lieu l'arrestation de M. Caillaux, arrestation motivée par la découverte du coffre-fort de Florence et aussi par la dépêche d'Amérique de Bernstorff.

M. Lescouve analyse les documents trouvés dans le coffre-fort de Florence et entre autres le document intitulé « les responsabilités de la guerre », ainsi que la note intitulée « le Rubicon », laquelle concernait le gouvernement futur de M. Caillaux.

Puis, le procureur général passe à l'examen de ce qu'a été la politique de guerre de M. Caillaux, ses contacts avec des agents de l'ennemi à Buenos-Ayres d'abord, ensuite avec Lipscher, la visite de l'envoyé de Marx (de Mannheim), le même qui versait des fonds à Duval.

Il en arrive aux relations de l'ancien président du conseil avec Bolo; il explique la nature de ces relations, ainsi que celles concernant le « Bonnet Rouge » et Almereyda.

Le réquisitoire traite du voyage en Italie de décembre 1916, de la propagande pacifiste et des relations de M. Caillaux avec des neutralistes et des germanophiles italiens, tous poursuivis depuis pour haute trahison. Il constate l'émotion considérable causée par cette attitude de M. Caillaux dans le monde politique et dans la presse en Italie.

Le réquisitoire du procureur général qui est un véritable volume se termine par les attendus suivants :

Attendu qu'il en résulte :

1. Contre CAILLAUX (Joseph-Pierre-Marie-Auguste), cinquante-cinq ans, détenu;

2. Contre LOUSTALOT (Louis-Mathieu-Gustave-Jean), cinquante-huit ans, détenu;

3. Contre COMBY (Paul-Marie-Charles), quarante-trois ans, détenu,

Prévention d'avoir, depuis la guerre déclarée, notamment en 1914, 1915, 1916 et 1917, soit en France et spécialement à Paris, soit même à l'étranger, attenté à la sûreté extérieure de l'Etat par des manœuvres, des machinations, des intelligences avec l'ennemi tendant à favoriser les entreprises de celui-ci à l'égard de la France ou de ses alliés agissant contre l'ennemi commun et de nature, par suite, à favoriser les projets des armes ennemies.

Crimes prévus et punis par les articles 76, 77, 79 du Code pénal, 205 et 64 du Code de justice militaire.

En conséquence :

Vu l'article 6 de la loi du 10 avril 1889; vu le décret du 15 octobre 1918,

Nous requérons qu'il plaise à la Haute Cour ordonner qu'il sera procédé à l'instruction contre les inculpés ci-dessus désignés, et éventuellement contre tous autres, les mandats décernés par le capitaine rapporteur près le troisième conseil de guerre et son substitut tenant état et sous réserve de tous autres mandat: qu'il y aurait lieu de décerner suivant les nécessités de la poursuite.

La lecture du réquisitoire s'est poursuivie sans le moindre incident.

Signalons cependant que certains passages n'ont pas été sans soulever quelques murmures à l'adresse du principal des inculpés C'est le cas notamment de la révélation des documents politiques, dits « papier de Florence »; les passages relatifs aux dépêches Luxbourg; à l'action de Lipscher. Surtout le texte de la conversation de M. Caillaux avec M. Martini, ancien ministre des colonies italien, paraissent retenir spécialement l'attention des sénateurs. La lecture n'a pas duré moins de deux heures et demie.

Un complément d'instruction

L'audience est reprise à six heures, après un huis clos qui fut passablement agité. Le président donne lecture de l'arrêt par lequel la Cour décide qu'il sera procédé à une instruction par la commision nommée à cet effet.

L'audience est levée à 6 h. 10.

Demande de mise en liberté provisoire de MM. Loustalot et Comby

Les défenseurs de M. Loustalot et de M. Comby ont déposé entre les mains de M. Perès une demande de mise en liberté provisoire en faveur de leurs clients.

La Note autrichienne à M. Wilson

Bâle, 29 octobre. — On mande de Vienne le 29 que le comte Andrassy, ministre des affaires étrangères, a adressé aujourd'hui à M. Lansing **un nouveau télégramme demandant l'armistice immédiat sur tous les fronts austro-hongrois, suivi de l'ouverture de négociations de paix.**

Ce télégramme est ainsi conçu :

« Aussitôt après avoir pris la direction du ministère des affaires étrangères et l'envoi de la réponse officielle à votre Note du 18 octobre 1918, par laquelle vous pouvez voir que nous acceptons en tous leurs points les principes posés par le président des Etats-Unis dans ses diverses déclarations; complètement d'accord avec les efforts du président Wilson pour prévenir les guerres futures et créer une famille des peuples, nous avons pris déjà les mesures préparatoires **pour que les peuples d'Autriche-Hongrie puissent, selon leur propre désir, sans être aucunement gênés, prendre une décision sur leur organisation future et la régler.**

» Depuis l'arrivée au pouvoir de l'empereur-roi Charles, son immuable dessein fut d'amener la fin de la guerre. Plus que jamais, c'est aujourd'hui le désir du souverain et de tous les peuples d'Autriche-Hongrie, qui sont convaincus que leur destinée future ne peut s'accomplir que dans un monde pacifique, affranchi de tous les ébranlements, des privations et des amertumes de la guerre.

» C'est pourquoi je m'adresse directement à vous, M. le Secrétaire d'Etat, avec prière de vouloir bien intervenir auprès du président des Etats-Unis pour que, dans l'intérêt de l'humanité, comme dans l'intérêt de tous ceux qui vivent en Autriche-Hongrie, un armistice immédiat soit conclu sur tous les fronts d'Autriche-Hongrie, et pour que l'ouverture des négociations de paix suive. »

Le gouvernement austro-hongrois, en même temps qu'il envoyait sa Note au secrétaire d'Etat M. Lansing, en communiquait le contenu aux gouvernements français, anglais, japonais et italien, avec prière d'approuver de leur côté la proposition qu'elle contient, et de l'appuyer auprès du président Wilson.

Le G. Q. G. allemand à Dusseldorff

Bâle, 29 octobre. — A Dusseldorff, en dépit des démentis, la rumeur persiste que le grand quartier général allemand va être transféré dans cette ville, parce que l'armée allemande devra bientôt reculer derrière le Rhin.

Le président Wilson ne répondra pas à la dernière Note allemande

Washington, 29 octobre. — **M. Wilson tient la dernière Note allemande pour un simple accusé de réception qui ne nécessite aucune réponse de sa part.**

La débâcle autrichienne

La panique financière

Bâle, 28 octobre. — Le gouvernement autrichien, afin de remédier à l'accaparement des billets de banque consécutif à la panique qui s'est emparée de tous les milieux, s'est vu obligé de créer des billets de vingt-cinq et cent couronnes, qui n'auront qu'une durée provisoire.

M. Durre, député de Valenciennes tué par une balle allemande

Paris, 29 octobre. — Un député du Nord, M. Durre, député socialiste de la 2e circonscription de Valenciennes, a été tué, dans un faubourg de Valenciennes, par une balle allemande.

M. Durre s'était, hier, en compagnie de son collègue de la 1re circonscription de Valenciennes, M. Mélin, et un journaliste, M. Mellochau, avancé jusque dans un des faubourgs de la ville, encore occupée par les Allemands, lorsque notre confrère vit brusquement, sans avoir entendu aucune détonation, M. Durre s'affaisser. Il était mort sur le coup, frappé par une balle allemande qui blessa d'autre part son collègue M. Melin.

M. Durre était âgé de cinquante et un ans; il avait été élu député, pour la première fois, en 1906, et son mandat lui avait été renouvelé en 1914.

M. Melin est assez grièvement blessé à la mâchoire.

Les charcuteries resteront ouvertes le 1er novembre

Paris, 30 octobre. — A l'issue d'une démarche faite auprès de M. Boret par le Syndicat de la charcuterie, le ministre du ravitaillement a décidé que, par dérogation au décret sur les trois jours sans porc, les boutiques de charcuterie pourront rester ouvertes le vendredi 1er novembre.

A LA CHAMBRE

La mort du député Durre

Paris, 29 octobre. — Au début de la séance, le **président** prononce l'éloge funèbre de Marius Delahaye, député de la Somme.

La Chambre se lève :

« Une affreuse nouvelle nous parvient, dit le président, notre collègue Durre a été tué près de Valenciennes, par une balle de mitrailleuse allemande, et notre collègue Melin grièvement blessé, alors qu'ils allaient rejoindre les populations libérées. Déjà, en 1914, ils avaient traversé les lignes ennemies au péril de leur vie. Notre sympathie va à leurs familles. » (Applaudissements répétés.)

La libération des prisonniers

M. Pasqual demande à interpeller sur le rapatriement des prisonniers français civils en Bulgarie.

M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, lui affirme que le gouvernement mettra la plus grande énergie à faire observer la Convention de Berne par nos ennemis, et par conséquent à faire revenir chez nous les prisonniers civils. Le gouvernement est d'ailleurs décidé à obtenir la réparation intégrale des actes commis par l'ennemi dans nos départements envahis et à en poursuivre le châtiment. (Applaudissements.)

Voix à gauche : Pas d'armistice avant que les Allemands ne nous aient rendu tous les habitants des régions envahies !

M. Pasqual : Il est temps que les Allemands sachent que leurs forfaits ne seront pas impunis.

M. Ignace : En ce qui concerne le cas du sénateur Ermant, maire de Laon, c'est un forfait abominable ! Nous avons signifié au gouvernement allemand que nous suspendrions le renvoi des prisonniers civils allemands jusqu'à sa mise en liberté. (Applaudissements.)

L'interpellation Pasqual est ajournée à un mois.

La dénaturalisation des ennemis

On discute ensuite le projet de loi relatif à la déchéance de la qualité de Français, ainsi que les déclarations souscrites au profit des enfants des sujets ennemis.

Après de longues discussions entre MM. **Ernest Lafont** (Loire), **Leredu,** rapporteur du projet de loi; **Moutet, Nail,** garde des sceaux, et **Jean Bon,** ce dernier demande le renvoi du texte à la commission, qui est repoussé par 370 voix contre 120.

M. Lafont demande au garde des sceaux de motiver ses décisions.

La responsabilité du gouvernement et du Conseil d'Etat doivent vous suffire, répond **M. Nail.**

Les socialistes ayant fait constater que la Chambre n'est pas en nombre, le débat est renvoyé à jeudi.

BORDEAUX

1

Il y a un an

31 OCTOBRE 1917

Sur le front italien, l'ennemi occupe Udine.

Le gouvernement de Costa-Rica expulse le ministre allemand du territoire de la République.

Manifestation du 1er novembre

Diables bleus girondins

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, les sociétaires sont priés de se rendre vendredi matin 1er novembre, à huit heures, au siège de la Société, 72, cours d'Albret.

Vétérans des armées de terre et de mer 1870-71

Les camarades de la 8e Section sont priés d'assister à la manifestation patriotique du 1er novembre. Réunion à huit heures et demie, en face l'église Saint-Bruno. Le lendemain 2 novembre, réunion à dix heures, au cimetière nord.

L'Immortalité

Le 1er novembre, la Société l'Immortalité, union des pères et mères dont les fils sont morts pour la patrie, se rendra au cimetière nord, déposer une plaque commémorative à la mémoire des enfants morts pour la France au cours de la grande guerre actuelle.

Toutes les familles qui ont eu la douleur de perdre un être cher, sont invitées à se joindre à la Société qui se réunira à une heure trois quarts aux allées de Tourny.

A 2 h. 15, départ : le cortège suivra la place Tourny, la rue Fondaudège, la rue Croix-de-Seguey, boulevard du Bouscat, cours Victor-Hugo (Bouscat).

Le 2 novembre, la Société l'Immortalité participera avec les diverses Associations à la cérémonie qu'accomplit chaque année la municipalité de Bordeaux.

Pendant les deux jours, des jeunes filles offriront à la population une carte postale dédiée à l'Immortalité.

Tout le monde voudra posséder ce travail artistique dû à la plume de M. Colasson et contribuera ainsi à une bonne œuvre.

Comité fédératif des Sociétés d'anciens combattants de 1870-1871

Pour se conformer aux vues de la municipalité, la Fédération des anciens combattants de 1870-71 prévient les sociétaires affiliés qu'aucune manifestation n'aura lieu, cette année, ni à la Chartreuse ni au cimetière nord.

La Fédération fera déposer la couronne habituelle au cimetière nord.

Tribune ouvrière

SECTION DU BATIMENT. — Réunion de la Section le jeudi 31 courant, à 8 h. 30 du soir, Bourse du travail. Les camarades secrétaires qui n'ont pas fourni les renseignements demandés devront les apporter à cette séance.

Les fêtes de la Toussaint

Bureaux de la mairie

Les bureaux de la mairie seront fermés le vendredi 1er novembre et le samedi 2 novembre.

Les bureaux de l'état civil et des pompes funèbres seront ouverts ces mêmes jours, de neuf heures à midi et de deux heures à six heures du soir.

Pour la journée du dimanche 3 novembre, les bureaux de l'état civil seront fermés à midi, et ceux des pompes funèbres seront ouverts à l'hôtel de ville toute la journée.

Prix limite de vente au détail de la saccharine dans la Gironde

Par arrêté préfectoral du 25 octobre, les prix extrêmes de vente au détail de la saccharine ont été fixés comme suit : 1° A 0 fr. 50 le gramme en pastilles de 1 gramme et en blocs de 10 grammes pour les quantités de 20 grammes et au-dessous, et à 4 fr. 50 l'étui de 10 grammes pour les quantités dépassant 20 grammes. 2° A 0 fr. 60 le gramme pour les pastilles de 0 gr. 025 par quantités de 20 grammes et au-dessous.

Ces prix seront affichés aux frais des détaillants dans tous les magasins où sera mise en vente de la saccharine.

Ravitaillement civil

Vente de carottes, d'oignons et d'œufs par la municipalité

Jeudi 31 octobre courant, la municipalité fera vendre des carottes, des oignons et des œufs sur les marchés suivants : Grand-Marché, Grands-Hommes et marché de Lerme.

Les heures de vente ne sont pas modifiées; les prix sont toujours fixés à : carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 0 fr. 65; œufs mirés, 4 fr. 40 la douzaine.

Répartition du sucre

Avis au commerce de l'épicerie

La remise des coupons n. 2 de septembre servis en octobre et la remise des coupons d'octobre qui auront pu être servis en octobre devront s'effectuer à partir du 4 novembre :

1° Pour les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Caudéran, Le Bouscat, Bruges, dans les bureaux des raffineries locales : Abribat, 130, rue Achard; Bertault, 59, rue de Tivoli et 9, rue du Moulin; Fruges, 32, quai Sainte-Croix.

Dans l'ordre suivant : les 4 et 5 novembre, les commerçants dont le nom commence par les lettres A, B, C; les 6 et 7 novembre, ceux des lettres D à K; les 8 et 9 novembre, ceux des lettres L à O; les 11 et 12 novembre, ceux des lettres P à Z.

2° Pour les autres communes du département, à la mairie de chaque commune.

Les coupons J. A. T. V. (500 grammes) pourront être remis collés sans distinction de lettre, sur formule B, n° 3.

Les coupons E. (750 grammes), enfants au-dessous de trois ans, formant une catégorie spéciale, seront collés à part sur formule B. n° 3.

Devront être déposés, en même temps que les coupons de la carte individuelle d'alimentation précitée, les coupons des permissionnaires, malades, etc.

Nota. — Les coupons n. 2 (sucre) d'octobre pourront être utilisés en novembre pour toucher le contingent d'octobre.

Retraites ouvrières et paysannes

Les certificats de vie établis pour les pensionnés de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes seront, comme aux précédents trimestres, délivrés par les commissariats de police pendant la première quinzaine de novembre prochain.

Annuaire de la Gironde

Les renseignements, modifications, ordres de publicité concernant Bordeaux et les départements de la Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes et Basses-Pyrénées sont reçus, pour l'édition 1919, jusqu'au 5 novembre, Société de l'Annuaire de la Gironde, péristyle du Grand-Théâtre, à Bordeaux.

Légion d'honneur

Un de nos concitoyens, M. Roger-Victor Henrion, sous-lieutenant à T. T. de réserve au 11e régiment de tirailleurs algériens, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 2 octobre courant, avec la belle citation suivante : « Officier remarquable d'entrain et de bravoure, qui a fait l'admiration de tous pendant les dures journées du 19 au 24 août 1918. Apercevant une forte reconnaissance allemande commandée par un officier, l'a attaquée aussitôt, l'a mise en déroute et a capturé son chef. Bien que grièvement blessé, est resté à son poste et ne s'est laissé évacuer qu'à l'extrême limite de ses forces. Trois blessures antérieures. Deux citations. La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. »

La famille du lieutenant Henrion, originaire de Metz, habite les Ardennes, qu'elle a dû abandonner pour fuir l'ennemi. Elle a été évacuée à deux reprises : en 1870 et en 1914.

— A été également nommé chevalier de la Légion d'honneur, à la date du 9 septembre 1918, Jean Jou de Las Borjas, sous-lieutenant de réserve à la 2e compagnie de mitrailleuses du 7e régiment d'infanterie : Officier plein d'entrain. A été blessé grièvement le 8 septembre 1918, au moment où, sous un violent bombardement, il s'efforçait de mettre tous ses hommes à l'abri. Amputé d'un pied. Trois blessures antérieures. Deux citations. La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. »

Prise d'armes

Une prise d'armes, au cours de laquelle il sera remis des croix de la Légion d'honneur, des croix de guerre et des médailles militaires, aura lieu le dimanche 3 novembre, à dix heures, sur la place de la Comédie.

Les militaires qui doivent recevoir une décoration enverront, s'ils ne l'ont déjà fait, leur nom au général commandant les 3e et 4e subdivisions, le 1er novembre au plus tard.

Massothérapie

Les dames qui désirent apprendre le massage à l'Ecole de massothérapie de l'hôpital Saint-André sont invitées à se faire inscrire d'urgence au secrétariat des hospices, cours d'Albret, 91, avant le 10 novembre au plus tard.

Ecole municipale des Beaux-Arts

La reprise des cours de l'Ecole municipale des beaux-arts et des arts décoratifs sera ultérieurement fixée.

Bégles-Carriet, les inscriptions sont reçues à l'annexe de l'Ecole, rue Peyronnet, 16, à partir du 28 octobre courant, savoir : de 8 h. 30 à 10 h. 30 pour les jeunes gens, de 15 à 17 heures pour les jeunes filles.

Les jeunes gens devront avoir 12 ans révolus; s'ils ont moins de 21 ans, ils seront présentés par leurs parents ou tuteurs ou munis de leur autorisation. Les jeunes filles devront avoir 13 ans révolus et être autorisées par le maire.

Accidents mortels à bord

Lundi soir, vers sept heures, à bord d'un navire amarré au poste 7, quai de Queyries, des manœuvres ont découvert à fond de cale le corps inanimé de leur camarade Thomas Despuges, quarante-neuf ans, demeurant rue Permentade.

Le manœuvre, qui avait la tête fracturée et les poignets brisés, a dû sans doute tomber du pont dans la cale au moment où il venait prendre son service de nuit.

Le corps de la victime, après constatations d'usage faites par le service du commissariat spécial, a été remis à la disposition de la famille.

— Un peu plus tard dans la soirée, à bord d'un autre navire amarré poste 9 du même quai, on trouvait dans le fond de ce bateau le cadavre d'un manœuvre, Maté Jésus, vingt-huit ans, impasse Conlih, qui travaillait dans la cale. Le malheureux avait la tête fracturée; on croit que cette blessure mortelle a été provoquée par un madrier tombé du pont et qui a été trouvé auprès de la victime.

Après constatation, le corps a été transporté à la Morgue.

Le feu

Mercredi matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré aux Magasins généraux, à La Bastide, dans un petit tas de produits chimiques. La pompe des magasins suffit pour éteindre ce commencement d'incendie, qui a causé des dégâts insignifiants.

Ce même jour, à six heures et demie du matin, une petite échoppe située rue de Mellis, appartenant à M. Villeligoux, boucher à Léognan, a été la proie des flammes, malgré l'intervention des pompiers. Le propriétaire étant absent, les dégâts n'ont pu être évalués.

PETITE CHRONIQUE

RENVERSÉ PAR UN CAMION. — Le manœuvre Jean Bucat, quarante-cinq ans, demeurant rue Laterrade, a été renversé, mardi soir, vers cinq heures, par un camion automobile, au moment où il passait place Poy-Berland. Relevé sérieusement contusionné sur diverses parties du corps, le manœuvre a été transporté à l'hôpital Saint-André.

MORT SUBITE. — M. Ferdinand Mouliney, tonnelier, soixante ans, demeurant 36, cours de Bayonne, s'est affaissé subitement, mardi soir, vers cinq heures, rue Sainte-Catherine, succombant à une affection cardiaque.

BATTU ET VOLÉ. — Deux individus ont assailli, mardi soir, vers sept heures, M. Marcel Charpentier, rue de la Chartreuse, lui ont porté des coups et ont emporté sa bicyclette.

ALLUME ! ALLUME ! — Tandis que M. Etienne Blanchard, allumeur de gaz, remplissait les devoirs de sa charge, mardi soir, un inconnu en profita pour dérober sa bicyclette déposée provisoirement dans le couloir d'un immeuble, 4, rue Dudon.

PERDU mardi soir, de la rue Aupérie à la rue Régis, col fourrure skung. Le rapporter 56 bis, rue Aupérie. Récompense.

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller GISBERT

Le revolver de l'Espagnol

Le 21 août 1918, vers dix heures du soir, le manœuvre espagnol Pascual Roca y Palacio, âgé de soixante-sept ans, demeurant à Bordeaux, rue des Argentiers, 15, rentrant chez lui, engagea la conversation avec une de ses co-locataires, Mme Bernard, qui prenait le frais devant sa porte. Il eut ainsi l'occasion de parler avec elle d'un autre co-locataire nommé Toulamet, contre lequel il nourrissait quelque ressentiment. Or, Toulamet, qui était à la fenêtre, entendit les propos échangés et intervint en ces termes : « Je ne m'occupe pas de toi, Roca, en rien ni pour rien; laisse-moi la paix. »

Roca lui répondit par des injures, puis s'élança dans le couloir de la maison en criant : « Je vais te faire ton affaire ! »

Il monta rapidement jusqu'au logement de Toulamet, et, comme ce dernier ouvrait sa porte, il lui tira à bout portant un coup de revolver : la balle atteignit à l'aine Toulamet, qui souffre encore de sa blessure au point de ne pouvoir se livrer à aucun travail.

Roca, qui avait pris la fuite, ne tarda pas à être arrêté. Devant le jury, mercredi matin, il nie la préméditation, prétendant n'être allé chercher son revolver dans sa chambre, au quatrième étage, qu'après avoir été insulté par Toulamet.

L'accusé a déjà été condamné à six ans de réclusion par la cour d'assises de la Gironde pour fabrication et émission de fausse monnaie.

L'audience continue.

Théâtres et Concerts

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Mme Idette Brémonval, de l'Olympia, jouera la Comère, et M. Maurice Fleury, l'élégant Robert Laisné de « LA MORT DES SOUS-MARINS », sera le Compère. Mlle Janette Denarbère, l'amusante fantaisiste, vient enfin s'ajouter aux artistes aimés des Bordelais.

La maison MARTIN FLEURISTE A. HOEL Successeur, est transférée 40, cours de Verdun, 40

Publications du groupe Auguste Comte
6, boulevard de la Madeleine, Paris
Georges DEHERME
LA FRANCE MILITANTE
Pour l'Ordre — condition de toute paix — qui est la base;
Pour le Progrès, la civilisation morale — condition de l'union des peuples — qui est le but.
La déclaration du groupe et un résumé de ce premier opuscule, sous forme d'un placard de 4 pages, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.
En vente chez les principaux libraires et dans les gares.
75 centimes

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
Montres chronographe, compteurs pour usines
Chronograph watches, factory timekeepers

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS du 29 octobre

Roger Duclaud, 15 ans, rue Permentade, 50. Mme Dussin, 32 ans, rue de Brach, 3. Mme Richard, 48 ans, rue Séraphin, 26. Marie Béziat, 29 ans, rue du Tondu, 147. Marc Blanchard, 67 ans, r. Rodrigue-Péreire, 24. Jean Lafitte, 84 ans, rue Succursale, 17. Marie Jouve, 21 ans, imp. Palais-Gallien, 2. Gabrielle Labut, 24 ans, rue Fondaudège, 12. Mme Ledur, 26 ans, boul. Antoine-Gautier, 75. Gaston Charron, 30 ans, rue Chantecrit, 41. Anna Nouaille, 30 ans, r. Cardinal-Lavigerie, 67. Raymond Lassale, 30 ans, rue de Podensac, 31. Mme Lacombe, 33 ans, rue Ravez, 16. Mme Tillet, 45 ans, chemin de la Palu. Mme Barthé, 46 ans, rue du Palais-Gallien, 94. Joseph Saintis, 47 ans, rue de la Chartreuse, 11. Jean Trébod, 47 ans, cité Sauvageon, 5. Joseph Verdois, 50 ans, rue Laroche, 92. Mme Mitchand, 53 ans, rue de la Pusterie, 34. Pierre Prévereaud, 54 ans, rue H.-Minier, 18. Jean Moncoutié, 55 ans, rue Emile-Lamothe, 3. Mme Laterrade, 67 ans, quai des Chartrons, 38. Edmond Bellin, 68 ans, cours Balguerie. Jean Vincent, 68 ans, rue de Rivière, 39. Louis Sabard, 68 ans, rue Feaugat, 22. Jean Bouchet, 72 ans, rue Ducheyron, 7. Jean Claveron, 74 ans, rue Judaïque, 181. Veuve Milhasson, 81 ans, rue de Vincennes, 27. Marie Vernhes, 83 ans, route de Saint-Genès, 7.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Marcel Grenié, Mme Louise Grenié, religieuse des Dames de l'Assomption; le capitaine Jean Grenié, M. André Grenié, Mlles Marie, Marguerite et Jeanne Grenié, M. et Mme Gabriel Grenié et leurs enfants, les familles G. Dartigues, veuve Raoux, Lauérèze, Grenié (de Paris), Castelmur, Léo, Grenié et Elie Bernat aîné prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Bernard GRENIÉ,

leur père, beau-père, grand-père, oncle, grand-oncle, cousin et ami, qui auront lieu le **samedi 2 novembre,** en la basilique St-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Thiac, 6, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté au cimetière de Caudéran.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Maximin Blanchard, Mme veuve F. Blanchard, M. et Mme E. Dudès, les familles Blanchard, Villemeur, Paguenaud, Boitard et Dudès prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Maximin BLANCHARD,

leur époux, gendre, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **jeudi 31 courant,** dans l'église Saint-Seurin.

On se réunira à huit heures un quart à la maison mortuaire, rue Rodrigues-Pereire, 24, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts. P. F.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Lacoste et ses filles, les familles Lacoste et Cazanave prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

M. Maurice LACOSTE,

secrétaire de l'Association des professeurs de gymnastique,

leur époux, père, fils, frère, beau-frère et gendre, qui auront lieu le **jeudi 31 octobre,** dans l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à dix heures un quart à la maison mortuaire, 14, rue Auguste-Couat, d'où le convoi partira à dix heures trois quarts.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Millasseau, Couturier, Souchet, Charrier, de Bédée, Moreau, Doumeng, Saint-Bonnet, Condat, Lacapère, Marquette, Dubreuil prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Juliette MILLASSEAU, née SOUCHET,

leur mère, grand'mère, sœur, tante, cousine, qui auront lieu le **jeudi 31 courant,** dans l'église Saint-Bruno.

On se réunira à quatre heures à la maison mortuaire, rue de Vincennes, 27, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Miqueu, Mme veuve Baron et ses enfants, M. Auguste Miqueu, M. et Mme Dupuy et leurs enfants, les familles Dugène, Lesclaux, Gaillardet, Lanusse, Mora et Biphos prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Léonce MIQUEU,

leur époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **31 courant,** en l'église de Mérignac, à dix heures.

On se réunira à la maison mortuaire, bourg de Mérignac, à neuf heures et demie.

Léglise, Pompes funèbres de Mérignac.

CONVOI FUNÈBRE M. Marcel Lichtwitz (au front), M. Jean Lichtwitz, Mlle Yvonne Lichtwitz, M. Adolphe Lichtwitz, M. et Mme Henri Van Praag et leurs enfants, Mlle Berthe Lichtwitz, M. le médecin-major Henri Hartmann (au front) et Mme Henri Hartmann, M. Georges Lichtwitz, M. René Lichtwitz (au front), les familles Nevikluf, Lichtwitz, Sazias et Lange prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Marcel LICHTWITZ,

leur épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur et nièce, qui auront lieu le **mercredi 30 octobre.**

On se réunira au cimetière israélite, 176, cours d'Espagne, à deux heures, pour deux heures et demie.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Léon Jouve et leurs enfants, le capitaine Vincent Lacoste, du service du ravitaillement, Mme Vincent Lacoste et leur fils, M. et Mme Jean Jougounoux et Mlle Paule Jougounoux ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Henriette JOUVE,

leur fille, sœur, nièce et cousine, décédée à l'âge de 21 ans.

Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Seurin le **vendredi 1er novembre prochain,** à trois heures et demie.

Réunion à la salle d'attente de cette paroisse à trois heures. P.F.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Lippens, Langlois vous prient de vouloir bien assister aux obsèques de

M. M. LIPPENS,

surveillant aux ponts et chaussées,

qui auront lieu **jeudi 31 octobre,** à sept heures trois quarts, dans l'église Saint-Martial.

Réunion à sept heures un quart, place Saint-Martial, 24.

CONVOI FUNÈBRE M. Georges Selou et son fils, M. Henry Selou, Mlle Mathilde Selou, les familles Guillemeseau, Michaudel, Bernadeau, Léglise, Andrès, Redonet, Pétrognani, Neubourg, Selou, Fouquet, Audy, Cassex prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Georges SELOU,

leur épouse, mère, belle-fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le **vendredi 1er novembre,** en l'église Saint-Paul-Saint-François.

On se réunira à la maison mortuaire, 16, rue Ausone, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Léon Pourteau, M. et Mme Charles Pourteau, Mlle Renée Pourteau, les familles Pourteau, Figueret, Cadillon prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Jeanne BESSON,

leur mère, belle-mère, grand'mère et cousine, qui auront lieu le **jeudi 31 octobre,** à une heure et demie, dans l'église Saint-Nicolas.

Réunion à une heure, 9, place Simiot.

CONVOI FUNÈBRE Mme Henri Trébod, Mlle Marie-Louise Trébod, MM. Henri et Pierre Trébod, Mme veuve Julien Trébod, Mme Auguste Darsses, née Trébod; M. Auguste Darsses et leurs enfants, M. et Mme Raoul Fauché, Mme veuve Sartre et sa famille, MM. Brisson-Meyton prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Henri TRÉBOD,

négociants en fûts,

leur époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle cousin et amis, qui auront lieu le **jeudi 31 octobre,** en l'église Saint-Rémy, à dix heures.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Sauvageon, 5, à neuf heures et demie.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Laurent Faget, Faget et leur fils, Mlle Marie-